



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE LA GRÈVE SUR MIGNON



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° LAG1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019		
	Approbation le 19/05/2021		
CONCEPTION Atelier Urbanova - urbaniste et architecte 2 impasse Rocan, 79260 LA CRECHE atelierurbanova urbanisme et architecture Etic ENON Pagaginte soughler ASTYM	DOMOLTURES STORY SUBSECTION OF THE PROPERTY OF	DESSIN InfoSIG Cartographie 10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY	FOND CADASTRAL Cadastre EDIGEO - Avril 2019 Droits de l'Etat réservés Diffusion www.cadastre.gouv.fr MAJ bâti cadastral février 2021

ZONES URBAINES

U: Zone urbaine

UE: Zone urbaine à vocation d'équipement **ZONES A URBANISER**

1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle

ZONES AGRICOLES A : Zone agricole

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle

NA : Zone naturelle portant un projet spécifique

NE : Zone d'équipements à vocation naturelle NK : Zone naturelle portant un projet spécifique

NT : Zone naturelle portant un projet spécifique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme Emplacement réservé

OAP densification habitat

OAP sectorielle simple

Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Zone fréquemment inondée Zone exceptionnellement inondée

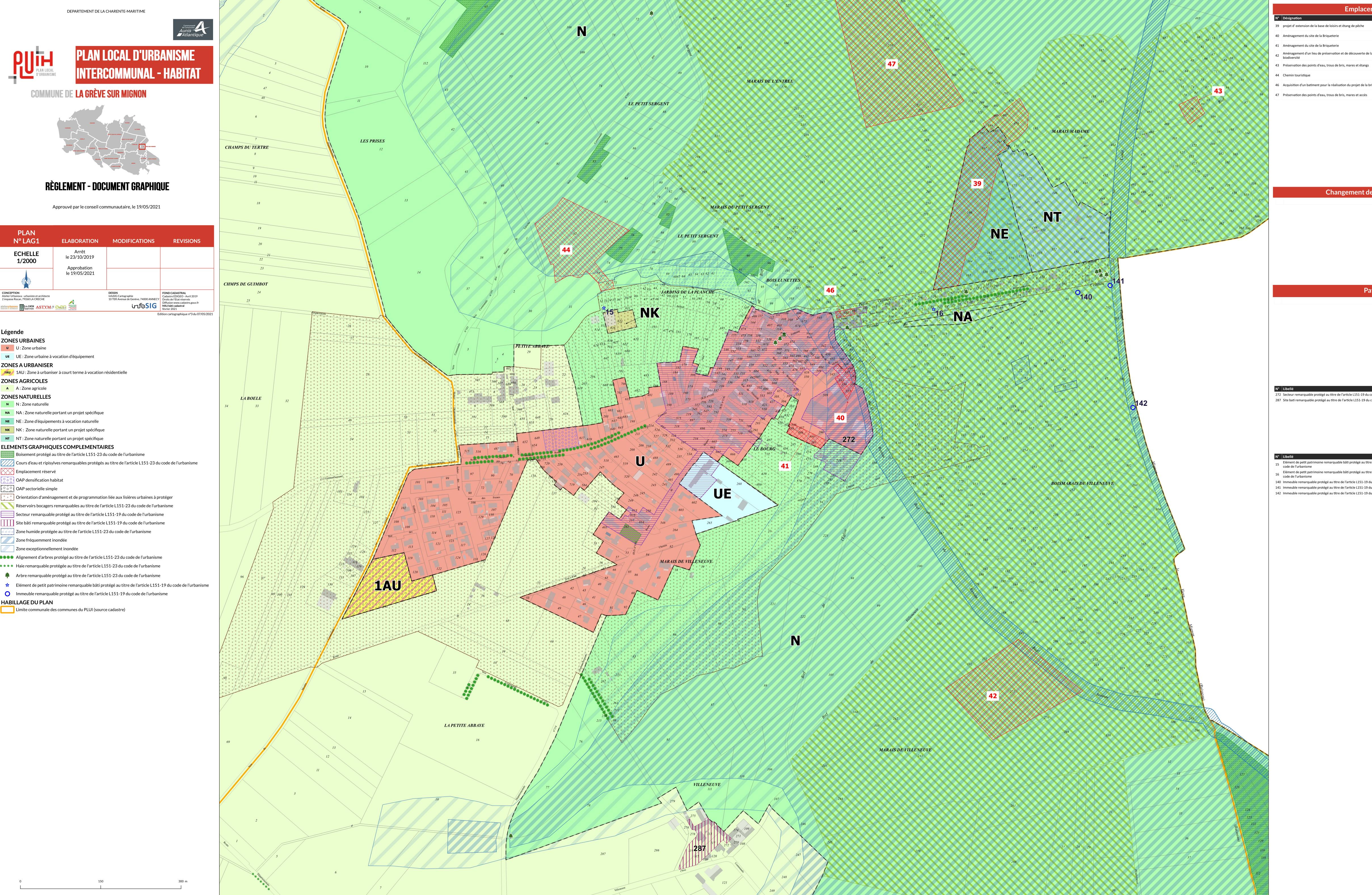
*** Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

HABILLAGE DU PLAN Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés

	39	projet d' extension de la base de loisirs et étang de pêche	Commune de LA GREVE SUR MIGNON	21147 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
	40	Aménagement du site de la Briqueterie	Commune de LA GREVE SUR MIGNON	1578 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
55	41	Aménagement du site de la Briqueterie	Commune de LA GREVE SUR MIGNON	1442 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
	42	Aménagement d'un lieu de préservation et de découverte de la biodiversité	Commune de LA GREVE SUR MIGNON	24176 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
	43	Préservation des points d'eau, trous de bris, mares et étangs	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	1393 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
	44	Chemin touristique	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	16105 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
	46	Acquisition d'un batiment pour la réalisation du projet de la briquetterie	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	405 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
	47	Préservation des points d'eau, trous de bris, mares et accès	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	42330 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON

Changement de destination autorisé

Patrimoine

Commune
LA GRÈVE SUR MIGNON
LA GRÈVE SUR MIGNON

15	code de l'urbanisme	Puits Chemin de la planche	LA GRÈVE SUR MIGNON
16	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Lavoir	LA GRÈVE SUR MIGNON
140	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Passerelle - petit pont	LA GRÈVE SUR MIGNON
141	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Passerelle ancienne	LA GRÈVE SUR MIGNON
142	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pont de La Ligne	LA GRÈVE SUR MIGNON